

PROCES-VERBAL de la RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

du VENDREDI 23 MAI 2014

PRÉSENTS : Benoit SIMONNIN – Patrick MENON – Martine CIRET – Claudine BOCQUEL – Jean-Pierre MOREAU – Isabelle CALLIGARO – Christine MAUVISSEAU – Dominique RICHOMME – Emmanuelle LE GALL – Patrick BOULET – Philippe VIGIE DU CAYLA – Odile JOUET – Jean-Marc TRAZERES – Christophe ROCHEREAU – Loïc FONTAINE

ABSENTS EXCUSÉS : Néant

Secrétaire de séance : Claudine BOCQUEL

Date de la convocation : 16 mai 2014

Ordre du jour :

1. Délibérations

Délibération 2014 - 031 – Règlement intérieur des services périscolaires

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les seules modifications apportées au règlement intérieur des services périscolaires du Cercle Scolaire de la Vallée Saint-Jean sont liées à la mise en œuvre, à la rentrée 2014, de la réforme des rythmes scolaires. Les cours du mercredi matin ont un impact, notamment, sur la garderie et le transport scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement des services périscolaires pour l'année scolaire 2014-2015.

Délibération 2014 - 032 – Tarifs 2014-2015 de la restauration scolaire

Monsieur le Maire propose une augmentation de 2% des tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2014-2015, ainsi définis :

- repas enfant (pris à l'année de façon régulière)	3,45 €
- repas enfant (inscription occasionnelle)	4,50 €
- repas adulte	4,95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Délibération 2014 - 033 – Tarifs 2014-2015 de la garderie périscolaire

Monsieur le Maire propose une augmentation des tarifs de la garderie à la rentrée scolaire 2014-2015, ainsi définis :

- demi-journée (matin ou soir) jusqu'à 6 jours dans le mois	4,50 € par ½ journée
- journée (matin et soir) jusqu'à 5 jours dans le mois	6,75 € par journée
- forfait mensuel demi-journée (matin, soir ou mercredi matin)	30,00 € par mois
- forfait mensuel journée (matin et soir plus de 6 jours par mois)	40,00 € par mois
- forfait retard	25,00 € par retard

Les tarifs s'appliquent quel que soit le temps que l'enfant aura passé à la garderie au cours d'une demi-journée.

Une réduction de 50% est accordée pour le troisième enfant et les suivants d'une même famille, sur les différents tarifs de garderie, à l'exception du forfait retard.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Délibération 2014 - 034 – Tarifs de location de la Maison des associations

Il est proposé au Conseil municipal de revoir les tarifs de location de la Maison des associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, les tarifs suivants à compter du 1^{er} juillet 2014 :

<i>Du 1^{er} octobre au 30 avril</i>	<i>Habitants de la commune</i>	<i>Hors commune</i>
Une demi-journée	80 €	105 €
Une journée	150 €	245 €
Deux jours	255 €	390 €

<i>Du 1^{er} mai au 30 septembre</i>	<i>Habitants de la commune</i>	<i>Hors commune</i>
Une demi-journée	65 €	90 €
Une journée	125 €	220 €
Deux jours	205 €	340 €

D'autre part, le montant du chèque de caution demandé à la réservation est fixé à 500 € par location.

Délibération 2014 - 035 – Subventions aux associations pour l'année 2014

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une somme de 4 000 € a été inscrite à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations ». Après en avoir délibéré, le Conseil municipal attribue, à l'unanimité, les subventions aux associations pour l'année 2014 comme suit :

<i>Nom de l'Association</i>	<i>Montant voté (en €)</i>
COMITÉ DES FÊTES DE SAINT-DENIS-SUR-LOIRE	1 000 €
CLUB DU BEL ÂGE	500 €
SOCIÉTÉ DE CHASSE	300 €
ASSOCIATION DES CONCILIATEURS DE JUSTICE DU LOIR-ET-CHER	50 €
ASSOCIATION DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE	50 €
VERS UN RÉSEAU DE SOINS	150 €
LA PRÉVENTION ROUTIÈRE	70 €
LE SOUVENIR FRANÇAIS	50 €
CENTRE INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION D'APPRENTIS DE BLOIS	100 €
TOTAL	2 270 €

Délibération 2014 - 36 - Convention de partenariat avec Radio Plus FM

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les termes de la convention de partenariat passée avec Radio Plus FM du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014.

Cette convention arrivant prochainement à son terme, il propose au Conseil municipal de la renouveler pour une année, avec l'option Radio et extension multimédia, qui consiste en :

- la diffusion de toutes les informations municipales,
- la diffusion gratuite des communiqués des associations de la commune, trois fois par jour pendant une semaine par association, par manifestation et par mois,
- la mise en ligne sur le site plusfm.com des manifestations organisées par la commune et ses associations,
- la création sur le site plusfm.com, d'un lien vers le site Internet de la commune.

Le coût de la prestation s'élève à 357,88 € (soit 0,46 € X 778 habitants) pour la période du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- accepte à l'unanimité la dite-convention,
- autorise le Maire à la signer.

Délibération 2014 - 37 - Virement de crédits

Dans le Budget Primitif 2014, il a été inscrit une somme de 70 644,94 € au chapitre 022 (dépenses imprévues). Or, ce chapitre ne peut être supérieur à 7,5% des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement. Il convient donc d'effectuer un virement de crédits pour rétablir cette situation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, les virements de crédits suivants :

- chapitre 022 : dépenses imprévues - 27 694,94 €
- article 6152 : entretien des bâtiments + 27 694,94 €

Délibération 2014 - 38 - Désignation des membres pour les transports collectifs régionaux

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Région Centre a mis en place sur chacun des axes de transports collectifs régionaux, des comités de ligne (composés d'élus, associations, organisations syndicales de cheminots, usagers et représentants SNCF et de RFF) qui examinent la qualité du service rendu et ses éventuelles évolutions.

Dans cette perspective, la Région Centre a également mis en place un Comité Local d'Animation et de Développement (CLAD) sur la ligne ORLÉANS-TOURS.

Il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la commune aux réunions du CLAD.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne à l'unanimité :

- Benoit SIMONNIN, membre titulaire
- Claudine BOCQUEL, membre suppléant.

Délibération 2014-39 - Recensement population 2015 - Désignation d'un agent coordonnateur communal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le recensement de la population aura lieu sur notre territoire du 15 janvier 2015 au 14 février 2015.

Il convient d'ores et déjà, de désigner un coordonnateur communal responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte du recensement. Il sera l'interlocuteur privilégié de l'INSEE et assurera l'encadrement et le suivi des agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne à l'unanimité :

- Madame Odile PICHOT-DUCLOS, Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe à la commune de Saint-Denis-sur-Loire, coordonnateur communal chargé de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement prévue sur la commune.
- Madame Odile PICHOT-DUCLOS pourra percevoir des heures complémentaires dans le cadre spécifique de cette mission.

2. Information sur la création d'un EPA par le Conseil Général du Loir-et-Cher

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante de la création, en raison de la disparition progressive de l'ATESAT proposée jusqu'alors par les services de l'État, entre le Département, les Communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'une agence technique départementale en Loir et Cher.

En effet, conformément à l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette agence créée sous forme d'un Établissement Public Administratif a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du département qui auront adhéré, une assistance technique pour leurs projets portant sur la voirie et ses dépendances.

À cette fin, elle est tenue d'entreprendre toutes études, recherches, démarches pour accomplir ses missions de conseils, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et Maîtrise d'Œuvre.

Le coût de l'adhésion est fixé pour les communes à 1 € par habitant avec un engagement de 3 ans minimum.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de différer la décision d'adhésion de la commune à cet EPA en attendant que le sujet soit abordé en bureau communautaire et que la commission communale « Voirie » examine ses besoins réels en matière de conseil et de maîtrise d'œuvre.

3. Commissions communautaires

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les commissions communautaires d'Agglopolys seront toutes installées avant le 6 juin 2014 et rappelle les membres représentant la commune dans chacune d'elles.

Il informe le Conseil que :

- Martine CIRET, deuxième adjointe, est nommé membre du conseil d'administration du CIAS par le Président d'Agglopolys
- Patrick MENON, premier adjoint, est élu par le Conseil communautaire membre titulaire du bureau du SIAB (Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise).

4. Dossiers d'urbanismes : déclarations préalables

- M. et Mme ROYER Jean-Sébastien, La Martinière, pour la construction d'un mur de 1,5 m en limite de voirie ;
- M. Thomas PELTIER, Villeneuve, pour la construction d'un mur en parpaings de 1,8 m en limite de voirie ;
- M. Michel GANDON, Chemin de Pissevin, pour un abri de jardin ;
- M. Jean MICHEL, pour une division parcellaire rue du Château d'Eau ;
- M. Stéphane PERCHERON, rue des Moissons, pour l'enduit d'un mur de garage ;
- M. Robert DELPIERRE, Allée de la Ramée, pour l'ouverture d'un deuxième portail ;

5. Dossiers d'urbanismes : permis de construire

- M. Philippe ARNOULT et Mme Esther BAUR, pour la construction d'une maison individuelle sur le lot n°19 de La Martinière, rue Camille Favier ;
- M. Jérôme LEMIEUX et Mme Christel SCRIBE pour la construction d'une maison individuelle sur le lot n°7 de La Martinière, rue Yvonne Mottet ;
- La SCI Forges des Boulonniers, rue des Boulonniers sur la ZA des Sarrazinières, pour l'extension d'un bâtiment industriel pour le stockage de matériaux.

Patrick MENON, adjoint en charge de l'urbanisme informe le Conseil qu'un géomètre du Cadastre viendra vérifier prochainement l'authenticité des réalisations suite aux autorisations d'urbanismes de ces trois dernières années.

6. Tour des commissions

- Communication (Claudine BOCQUEL) : un compte-rendu de la première réunion a été diffusé. Il évoque l'organisation et les missions de cette commission.
- Voirie (Jean-Pierre MOREAU) : point sur les plantations qui seront réalisées tout prochainement et problème d'évacuation des eaux pluviales sur la place E. Leroux.
- Aide à la personne (Martine CIRET) : il est proposé d'organiser des réunions thématiques pour la population.

7. Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a missionné Loïc FONTAINE, conseiller municipal, pour installer et déclarer le défibrillateur acheté par la commune dans le sas d'accueil de la Maison des associations ;
- Il est évoqué la possibilité de faire un appel à la population dans le Trait-d'Union pour le remplacement, si nécessaire, du personnel communal durant les vacances d'été ;
- Monsieur le Maire informe le Conseil des nouveaux horaires, à partir du 2 juin 2014, des deux agents techniques en charge de l'entretien de la commune : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00